

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le département des Landes, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le département des Landes, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35900_t2_0228_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

blait ombrager la liberté même. Nous ne saurions trop nous hâter de vous adresser avec l'expression de notre reconnaissance pour une loi aussi sage, nos sentimens d'admiration pour les principes qui l'ont inspirée, ça ira... ».

LACHAU (*présid.*), B. RICHARD, ROSSIGNOL,
BONAR DE LARGENTY, BONTOUR fils,
FARNAUD (*secrét. g^{ral}*).

56

Ceux du département des Landes annoncent que la confiance des citoyens dans les biens nationaux est telle, que des objets estimés 13,986 l. ont été vendus 41,250 l., et qu'un autre objet estimé 3800 l. a été vendu 17500 l. (1).

Insertion au bulletin (2).

[*Mont-de-Marsan, 11 niv. II*] (3)

« Citoyens Représentans,

L'intérêt de la République exigeant la plus prompte aliénation de ses domaines nous nous empressons de vous adresser que nous avons déjà la satisfaction de voir que les ventes qui s'opèrent dans ce département sont portées du triple au quadruple de leur véritable estimation; que la confiance est enfin telle que des objets estimés 13.986 l. ont été vendus 41.250 l.; qu'un objet estimé 3800 l. vient d'être vendu pour une somme de 17.500 l. ».

DUBOSQ (*présid.*).

57

Adresse des administrateurs du directoire du district de Coutances, qui annonce que les biens des émigrés sont chez eux à l'ordre du jour, et que les sans-culottes s'empressent de s'en approprier les divisions : des objets estimés 49,062 l. ont été élevés par l'enchère à 113,010 l. (4).

Insertion au bulletin (5).

[*Coutances, 18 niv. II*] (6)

« Représentans,

Les biens des émigrés sont ici à l'ordre du jour et les sans culottes s'empressent de s'en approprier les divisions. Tous les articles vendus hier; étoient estimés 49.062 l.; les enchères les ont élevées à 113.010 l. grâce à la fière attitude de la Convention nationale et aux lois sages et révolutionnaires qui en émanent. Nous touchons ici à la hauteur de la liberté, l'énergie des patriotes s'est encore une fois déployée avec succès contre les efforts des aristocrates dans le cœur desquels l'approche des brigands de la Vendée et l'élargissement de quelques-uns d'entre eux avoit réveillé l'espoir d'une résurrection. Fer-

(1) P.V., 180. Mention dans *Mon.*, XIX, 192; *M.U.*, XXXV, 363; *J. Sablier*, n° 1071; *C. Eg.*, p. 90; *J. Fr.*, n° 475.

(2) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 886, p. 23.

(4) P.V., XXIX, 180. Mention dans *Mon.*, XIX, 191; *M.U.*, XXXV, 390 et 396; *J. Lois*, n° 471; *J. Matin*, n° 524; *C. Eg.*, p. 90; *J. Fr.*, n° 475; *Batave*, p. 1332.

(5) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^t).

(6) C 288, pl. 886, p. 29.

mes, comme la Montagne, notre boussole et notre axe, nous avons vu ces orages enfantés par l'orgueil et l'égoïsme, s'agiter sur nos têtes: leurs éclats inutiles n'ont servi qu'à annoncer le triomphe de la liberté. Sa jouissance nous seroit incertaine, si la Montagne qui nous l'a donnée quittoit son poste avant la destruction entière des tyrans et de leurs vils esclaves ligués contre elle. C'est un enfant dont nous sommes jaloux et auquel vous devez toute votre protection jusqu'à ce qu'il soit le dieu du monde. Vive la République ».

LEFEBURE, LONGIEN (*vice-présid.*), LEFRANC
(*présid.*), BRUGÈRE, QUAMARS.

58

Un membre, au nom du citoyen Mangin, ingénieur géographe qui a servi au siège de Mayence, offre à la Convention nationale le plan de l'attaque et de la défense de cette ville (1).

La Convention accepte cette offrande, en ordonne la mention honorable au procès-verbal, et l'insertion au bulletin (2).

Renvoi au comité de salut public (3).

MERLIN (de Thionville) fait hommage à la Convention d'un plan de défense pour la ville de Mayence, gravé par le citoyen Mangin, ingénieur-géographe, qui présidoit à la défense de cette place lorsque l'ennemi y rentra.

Aujourd'hui, dit MERLIN, que nos troupes avancent sur le pays ennemi, ce plan pourra servir à nos généraux, qui ne manqueront pas d'attaquer bientôt cette ville (4).

[*Paris, 22 niv. II. A Merlin (de Thionville)*] (5)

« Citoyen,

Notre armée victorieuse déjà à Worms, ne tardera pas de rentrer à Mayence; mais pour en chasser les satellites plus promptement, il est très important au général de prendre connoissance du local; en conséquence j'ai l'honneur d'offrir à la Convention par votre organe, l'hommage du plan de Mayence ci-joint, dont vos travaux civiques dans ce pays là vous ont acquis une ample connoissance. Il comprend tous les forts de la place et tous les ouvrages que les ennemis ont fait autour d'icelle pendant le printemps dernier, lesquels j'ai levés dans le plus grand détail pendant le blocus et bombardement dernier.

Unité, Salut et Fraternité ».

Votre concitoyen :
Fr. MANGIN père (?)

logé rue des Fossés Mont Marat, maison de la liberté n° 3 près de la place des Victoires nationales, à Paris.

(1) P.V., XXIX, 180. Mention dans *M.U.*, XXXV, 366; *F.S.P.*, n° 193; *C. Eg.*, p. 92; *Ann. patr.*, p. 1690; *J. Sablier*, n° 1071; *J. Lois*, n° 471; *Ann. R.F.*, n° 44; *J. Fr.*, n° 475; *J. Paris*, p. 1522.

(2) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^t).

(3) *Batave*, p. 1332.

(4) *Antiféd.*, p. 387; *C. univ.*, 24 niv.; *Audit. nat.*, n° 476; *Mess. soir*, n° 512.

(5) C 289, pl. 892, p. 31. Au recto, minute de la décision, signée Merlin.